

76.

Le Conseil Municipal des Communes de Cambien, Etant réuni sous la présidence de M^{lle} de la Harpe, pour les séances ordinaires de mai de l'année, à l'effet de délibérer sur les propositions de M^{lle} de la Harpe, relatives à la répartition de la contribution de 1860.

M^{lle} de la Harpe a donné connaissance de la proposition de loi du 11 Mars 1859 et de celle du 10 Juin 1859 relatives aux dépenses de l'Administration communale, et a invité le Conseil Municipal à délibérer sur ces dépenses et sur les moyens d'y pourvoir pendant l'année 1860.

Le Conseil Municipal, après avoir minutement délibéré, a pris successivement les résolutions suivantes :

1^{re} Sur la répartition de la contribution de 1860, en fait, savoir :

- Pour les enfants de 9 ans au-dessous (1^{re} catégorie), à 1^{fr} 50^{cs}
- de 9 à 18 ans .. (2^e catégorie), à 2^{fr} ..
- de 18 ans au-dessus - (3^e catégorie), à 2^{fr} 50^{cs}

A a arrêté le traitement fixé de l'Administration pour la dite année à la somme de deux cents francs 200^{fr} ..

A a examiné ensuite le projet de loi du 10 Juin 1859 et a arrêté que le traitement de l'Administration pour la dite année sera fixé à la somme de 316^{fr} 84^{cs} et que les dépenses de l'Administration pour la dite année seront fixées à la somme de 316^{fr} 84^{cs}.

Le Conseil Municipal a arrêté de voter une somme de 316^{fr} 84^{cs} en faveur de l'Administration pour la dite année.

Le département est étât au par l'empire et l'Administration de 84^{fr} 84

Le Conseil Municipal a arrêté de voter une somme de 84^{fr} en faveur de l'Administration pour la dite année.

Avant de voter sur les dépenses de l'Administration, le Conseil Municipal a décidé qu'il ne serait rien payé pour ces objets sur les revenus ordinaires de la Commune, mais qu'il serait payé sur les revenus extraordinaires.

Produit de l'impôt spécial de 3 centimes sur le principal du quart Contribution directe 721^{fr} 79

Montant des dépenses de la répartition de 1860 devant servir de base à la répartition, savoir de 1860 316

à la répartition, savoir de 1860 316

1144^{fr} 79

OS
E.

DÉLIBÉRATIONS.

Les Administrateurs du département des Bouches-du-Rhône, au nom de l'Assemblée Nationale, ont l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport que vous leur avez demandé par votre lettre du 23 courant.

Le rapport est divisé en deux parties, la première contient les observations que vous avez faites sur le projet de loi relatif à la suppression de la vénalité des offices, et la seconde les observations que vous avez faites sur le projet de loi relatif à la suppression de la vénalité des offices de juges.

23/10/21

23/10/21
680 - "

Costa signat

Plait au Tribunal à Cambrai, le premier, sur le rapport de son Greffier.

Mathieu Derivijf Lataell

Dutemple Chuvier

Mugrange